

PROCES-VERBAL N° 2 – 2021 / 2026

Séance du mercredi 15 juin 2022

à 18h30 à la Maison de Quartier Jaman 8, Clarens

Salles 22 et 23

ORDRE DU JOUR

Objet
1. Adoption du PV de la séance du 8 février 2022
2. Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) - Informations Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) - Informations éventuelles
3. Association de la Fête Multiculturelle à Vevey - Projet : Rassembler 40 communautés « étrangères » de la Riviera (dont la moitié en provenance de la Commune de Montreux) et organisation de 20 spectacles musicaux et de danse multiculturels – demande de soutien
4. Non recours à l'aide sociale - Postulat déposé au Conseil communal par M. Talon - procédure
5. Semaine d'actions contre le racisme 2022 (SACR) - Informations
6. Divers et propositions
7. Calendrier 2022 Jeudi 22 septembre 2022 à 18h30

Participant-e-s :

- Mme Jacqueline Pellet, présidente (**JPe**)
- M. Karim Boukhaf, membre de droit, répondant communal en matière d'intégration et de lutte contre le racisme (**KBo**)
- M. Simon Smith, membre de droit, chef de service SFJ (**SS**)
- Mme Marie-Solène Adamou-Moussa, Conseillère communale, Parti Socialiste (**MSAM**)
- Mme Martine Berhili, Décroissance Alternative et citoyenne de Montreux (**MB**)
- Mme Ann Fasnacht, représentante des milieux associatifs (**AF**)
- M. François Cardinaux, Conseiller communal, PLR Les Libéraux - Radicaux (**FC**)
- Mme Anne Saito, Conseillère communale, Les Verts (**AS**)
- Mme Sarah Laroche-Neji, responsable de la région de la Riviera dans le domaine de l'intégration au Bureau Cantonal pour l'Intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) (**SLN**)
- Mme Anne-Claude Renard, représentante des aînés (55+) (**ACR**)
- M. Julien Parisod, représentant du travail social de proximité (**JP**)
- M. Mathias Ekah, conseil de la diaspora africaine de Suisse (CDAS), représentant la communauté africaine (**ME**)
- Mme Jeanne Montlouis Roulin, représentante la communauté antillaise (**JMR**)
- M. Alioune Diop, représentant la communauté sénégalaise (**AD**)
- M. Ganes Thiyagaraja, représentant la communauté tamoule (**GT**)

Excusé-e-s :

- Mme Susanne Lauber Fürst, Conseillère communale, Montreux Libre (**SLF**)
- Mme Danielle Grangier, représentante du milieu de la culture (**DG**)
- Mme Irina Gote, représentante des milieux socio-éducatifs (**IG**)
- M. André Jufer, représentant des accueils des réfugiés (**AJ**)
- Mme Célia Elison, conseillère sociales écoles-familles, représente les écoles de Montreux (**CE**) en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola (**SMC**)
- Mme Sandrine Monis Casasola, conseillère sociales écoles-familles, représente les écoles de Montreux (**SMC**) en alternance avec Mme Célia Elison (**CE**)
- M. Eric Blazquez, Conseiller communal, Union Démocratique du Centre (**EB**)
- Mme Lynn Dardenne, présidente de l'Association des intérêts de Territet, représentant des associations de villages (**LD**)
- M. Cherif Nacer Cherif, représentant le centre culturel musulman montreusien (**CNC**)

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

BCI : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme

CCCI : Chambre cantonale consultative des immigrés

MQJ8 : Maison de Quartier Jaman 8

SACR : Semaine d'actions contre le racisme

Objet Traitement / suivi	Responsable
<p>1. Adoption du PV de la séance du 8 février 2022</p> <p>Le procès-verbal est validé. Les personnes excusées sont annoncées.</p> <p>Mme Renard revient sur sa demande pour la présentation de l'Association Embellimur par M. Vuillemier.</p> <p>Une invitation lui a été transmise et des appels téléphoniques, mais en vain. La Présidente propose à Mme Renard de le contacter et de lui demander de se manifester.</p>	<p>JPe</p> <p>ACR</p> <p>CR/JPe</p>
<p>2. Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) – Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) <i>Informations</i></p> <p>Pas d'informations spécifiques. Ils travaillent actuellement sur le programme d'intégration n° 3 qui va débiter en 2024.</p> <p>Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) <i>Informations</i></p> <p>Ils ont reçu la proposition de M. Mathias Ekah, membre de la CoCoSI. Normalement dans le dernier trimestre 2022, le Conseil d'Etat, dans sa nouvelle composition, nommera les membres de la chambre.</p>	<p>SLN</p> <p>SLN</p>
<p>3. Association de la Fête Multiculturelle à Vevey : <i>Projet : Rassembler 40 communautés « étrangères » de la Riviera (dont la moitié en provenance de la Commune de Montreux) et organisation de 20 spectacles musicaux et de danse multiculturels – demande de soutien</i></p> <p>Une demande de la Fête Multiculturelle de Vevey se trouve dans chaque dossier des membres. Il s'agit d'une fête régionale dont des montreusiens y participent. Elle est organisée depuis plusieurs années par une association veveysane. Pour cette demande de financement, la Présidente a souhaité que la CoCoSI débattre et appuie la proposition dans le cadre des échanges avec les autres commissions. La discussion est ouverte.</p> <p>M. Diop approuve ce projet car il regroupe des personnes de Montreux, Vevey et Villeneuve. Cela reflète également l'image de Montreux.</p> <p>M. Cardinaux stipule qu'il s'agit d'une bonne idée mais la demande n'est pas adressée au bon endroit. Il existe sûrement des instances communales et intercommunales. Le soutien devrait être demandé dans le contexte de la Riviera. Des organismes intercommunaux pourraient entrer en jeu. Cependant, il soutient et adhère au projet.</p> <p>Ce projet est mis sur pied par une association indépendante et il se trouve que cela se passe à Vevey. Les communes ont été sollicitées individuellement (Vevey, Montreux et la Tour-de-Peilz). On soutient donc une association. Pour boucler son budget, l'association demande un soutien de CHF 1'000.--. M. Cardinaux réitère sa demande de diriger cette demande vers une instance intercommunale mais il n'y en existe pas en matière de migration. La Présidente contactera donc M. Baud pour lui annoncer qu'à l'avenir il faudra qu'il s'adresse à la conférence des Syndics de la Riviera. Le vote est à l'unanimité pour le soutien de CHF 1'000.-- à cette association.</p>	<p>JPe</p> <p>AD</p> <p>FC</p> <p>JPe</p>
<p>4. Non recours à l'aide sociale <i>Postulat déposé au Conseil communal par M. Talon - procédure</i></p> <p>La Présidente aborde ce point en signalant aux membres qu'il n'est actuellement pas possible d'entrer en matière pour un positionnement. Ce postulat a été déposé devant le Conseil communal, une commission s'est réunie pour en discuter. Le Conseil communal n'a pas encore voté sur la prise en compte ou non de ce postulat. Il le fera ce mercredi prochain. Tant que le Conseil communal ne s'est pas prononcé, on ne peut pas entamer des travaux à la CoCoSI.</p>	<p>JPe</p>

<p>Le département pour l'action sociale travaille là-dessus. A la fin du postulat se trouvent des propositions. Peut-être qu'il faudrait se coordonner sur ce qui va se faire au niveau cantonal. Les sujets traités à la deuxième page du postulat dépendent de la loi fédérale.</p> <p>Effectivement, la Commune n'est pas en mesure d'entrer en matière sur plusieurs éléments qui ne sont pas de sa compétence. La demande de Mme Berhili n'est pas écartée mais mise en suspens et se seront les travaux du Conseil communal qui décideront de la suite. La Présidente demande à Mme Berhili de lui transmettre des exemples précis de dysfonctionnements sans forcément les noms car elle fait partie du Comité des directeurs de l'ARAS.</p>	<p>SLN</p> <p>JPe</p>
<p>5. Semaine d'actions contre le racisme 2022 (SACR) et Fête des Voisins <i>Informations</i></p> <p>La SACR a attiré un public divers et varié avec les activités mises en place. A Montreux, une projection était proposée au Cinéma Hollywood avec une excellente collaboration et une cinquantaine de personnes. A Vevey une roulotte d'information a été placée devant le centre commercial Saint-Antoine.</p> <p>La Fête des Voisins est à la base un événement montreuisien même s'il est régionalisé depuis 3 ans. Durant les 2 années Covid cet événement a été reporté. 33 fêtes ont été organisées et annoncées sur le territoire de la Commune de Montreux présentant environ 900 montreuisien-n-e-s qui se sont rassemblés le 20 mai 2022. M. Boukhaf se permet de souligner qu'il y a une collaboration interservices qui se passe depuis des années de manière très fluide avec la Communication et la Voirie. Pour 33 fêtes d'organisées il faut compter environ 80 tables et 160 bancs livrés par la Voirie dans 33 endroits différents de la Commune. Cela sollicite du personnel. Des paniers garnis peuvent être gagnés par tirage au sort ou des épiceries locales sont mises en avant. Cette année la Commune de Montreux organise elle-même la Fête des Voisins, les autres années la Commune payait Vevey pour effectuer l'organisation.</p>	<p>KBo</p> <p>KBo</p>
<p>6. Divers et propositions individuelles</p> <p>Une offre complémentaire à la MQJ8 a démarré depuis quelques semaines et reprendra à la rentrée. Mme Pesenti tient une permanence à la MQJ8, qui se nomme « Soutien en langue pour enfants et adultes » en français, allemand, anglais et italien. C'est plutôt axé scolarité. Elle propose également des préparations de texte, des corrections de curriculum vitae, de l'élaboration de portfolios, de l'aide rédactionnelle ou des activités de conversation - voir le lien ci-joint :</p> <p style="text-align: center;">https://www.facebook.com/Jaman8Clarens/videos/307325184694955</p> <p>On peut prendre contact avec cette personne et ces prestations sont payantes mais financièrement accessibles.</p>	<p>KBo</p> <p>KBo</p>
<p>7. Calendrier 2022</p> <p>La prochaine séance est agendée au :</p> <p>- Jeudi 22 septembre 2022 à 18h30 à Jaman 8.</p>	<p>JPe</p>

Annexes (par courriel) :

- Postulat de M. Talon pour information et message de Mme M. Berhili
- Description de la demande de l'Association de la Fête Multiculturelle à Vevey

La séance est levée à 19h00.

Date de dépôt: 2 mars 2022

Postulat: "Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher·e·s collègues

Ce postulat traite des droits sociaux. Ceux-ci sont censés garantir le respect de normes minimales pour la survie matérielle et psychologique ; ils sont censés protéger les individus et les familles entre autres choses contre la faim, l'extrême pauvreté, la précarité du logement, l'exploitation, l'isolement et devraient garantir le droit de l'individu à bénéficier d'une part minimale de la richesse sociale sous forme de soins de santé, d'éducation et de sécurité sociale. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2019, la pauvreté touchait quelque 735'000 personnes. Et quelque 600'000 personnes vivaient tout juste au-dessus du seuil de pauvreté, dans des conditions financières très précaires. Ainsi, dès avant la crise du coronavirus, plus d'une personne sur six en Suisse arrivait à peine à joindre les deux bouts dans sa vie quotidienne. Cette précarité a encore été aggravée par la crise sanitaire. Caritas, dans une récente étude¹, nous en rappelle les causes : logements trop chers, primes d'assurance maladie ruineuses, salaires trop bas, permis de séjour et conditions de travail instables ainsi que des offres d'accueil extra familiales inadaptées. Comme le rappelait Alessandro Pelizzari, directeur de la HETSL, dans une tribune écrite dans *24 Heures* le 13 janvier 2022, « beaucoup de ces personnes, majoritairement des femmes et des travailleurs migrants, ne font par ailleurs pas valoir leurs droits aux prestations sociales »².

Le problème soulevé par ce postulat concerne spécifiquement la question du non-recours aux prestations sociales (ci-après « non-recours »). L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) définit le non-recours de la manière suivante :

« Le non-recours à l'aide sociale joue un rôle important dans les réflexions sur l'efficacité des aides de l'État. Les personnes qui figurent dans la statistique de la pauvreté pourraient, pour une partie d'entre elles, compte tenu de leur situation financière, prétendre à des prestations de l'aide sociale, et pourtant **elles ne font pas valoir leur droit.** »

L'ampleur du problème en Suisse a notamment été illustrée par une étude de la Haute école spécialisée bernoise qui concluait en 2016 du fait que 26,3% des ayants droit à l'aide sociale dans le canton de Berne n'y recouraient pas. Ces résultats s'inscrivent dans la norme des études produites en Suisse et dans les autres pays européens depuis plus de vingt ans : le taux de non-recours à des prestations sociales (subsidés, aide au logement, bourse d'études, prestations complémentaires, subventions publiques, AI, aide sociale, etc.) oscille entre 20 et 50 % suivant les droits sociaux concernés. Il s'agit par ailleurs d'une « économie » gigantesque faite par les collectivités publiques sur le dos des plus pauvres à partir du moment où le non-recours ne relève pas, dans l'immense majorité des cas, d'un choix « rationnel » ou d'un quelconque lien avec la « responsabilité individuelle », mais bien plutôt de multiples facteurs qui sont de la responsabilité de ces mêmes collectivités.

En effet, les raisons pour lesquelles les personnes les plus précaires **ne peuvent pas** faire valoir leurs droits sociaux ont été établies précisément par de multiples recherches menées auprès des travailleurs.euses sociales et des potentiels bénéficiaires³:

¹ https://www.caritas.ch/fileadmin/user_upload/Caritas_Schweiz/data/site/was-wir-sagen/unsere-position/positionspapier/2021/positionspapier_suisse_sans_pauvrete_fr.pdf

² <https://www.24heures.ch/un-vrai-archipel-des-precarites-dans-le-canton-de-vaud-769648453795>

³ La lecture de Tabin Jean-Pierre et al., "Rapport final n° 81376/2 Usages, Usagers et Usagères de la Plateforme Précarité Riviera / enquête bénéficiaires" (15 janvier 2021), qui concerne spécifiquement la



Postulat: "Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales"

- Non-connaissance des prestations existantes (manque d'accès à l'information, langue, etc.)
- Extrême complexité et lenteur des systèmes et des procédures administratives
- Longueurs des procédures, phobies administratives, découragement
- Craintes pour les personnes désirant déposer une demande de naturalisation de ne pas pouvoir le faire parce qu'elles ont bénéficié d'une aide sociale quelconque
- Refus de se soumettre à un système de contrôle tatillon, froid et symboliquement violent, crainte de potentielles sanctions ou de remboursements
- Stigmatisation sociale et honte
- Volonté d'autonomie qui regroupe notamment les raisons suivantes : le souhait de s'en sortir soi-même, le refus de dépendre de l'aide sociale et d'être considéré comme un assisté (20 % des cas selon une étude nationale menée en France, 2020)

Il est évident que la commune de Montreux ne saurait régler ce problème à elle seule, ne serait-ce que parce que les prestations sociales découlent de lois et règlements traduits par des mesures cantonales ou fédérales et que les solutions de fond doivent être trouvées à ces niveaux institutionnels. L'ensemble des cantons romands bénéficient par exemple depuis 2021 d'un site internet permettant à tout un chacun d'évaluer ses droits sociaux (<https://www.iestime.ch/>), projet de la HES-SO et mené par l'HETSL et l'HEGArc financé par une Fondation privée.

Il n'en demeure pas moins que notre commune contribue par des prestations dont elle est elle-même dispensatrice (aide au logement, diverses subventions pour des soins, des activités sportives, aides complémentaires, soutien aux associations actives dans l'aide à la précarité, au handicap, aux discriminations, etc.), mais aussi pour soutenir nos concitoyen·ne·s par rapport aux prestataires et prestations externes à la commune. En outre, de manière subsidiaire au dispositif social en place, notre commune devrait apporter l'aide qui fait défaut pour que nos concitoyennes et concitoyens puissent vivre dignement et dispenser de l'information en menant une réflexion notamment sur l'efficacité, l'adéquation et le degré de réalisation des objectifs définis pour les Agences d'assurances sociales (AAS).

En vertu de ce qui précède, nous invitons la Municipalité à s'engager dans la lutte contre la précarité et la précarisation grandissante des individus et des familles à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une **stratégie globale de lutte contre le non-recours aux prestations sociales financières et non-financières** qui pourra notamment comporter, de manière non exhaustive, les éléments suivants :

- A. Une série de décisions et d'actions concernant les prestations relevant directement de la commune (notamment la mise en place de l'automatisme des prestations communales)
- B. La poursuite d'une réflexion en réseau avec les principaux acteurs associatifs actifs sur le territoire montreusien dans le domaine des prestations sociales, dont la Plateforme Précarité Riviera, afin d'établir les besoins en matière de lutte contre le non-recours et, cas échéant, l'ouverture d'une ligne budgétaire afin de financer les mesures adéquates (subventionnement associatif – contrat de prestation)
- C. Un travail en réseau avec les communes du district afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une politique intercommunale en la matière, notamment par

Riviera, est vivement recommandée. Disponible en ligne ici : https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/rad/prestations/81376-2_Rapport_final_210115.pdf



Postulat: "Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales"

réflexion coordonnée au niveau de l'ARAS au sujet des Agences d'assurances sociales de l'ARAS Riviera.

- D. L'ouverture de lignes budgétaires concrètes (personnel, subventions, actions, tout ménage, traductions, etc.) ou le renforcement de lignes budgétaires existantes dans ces domaines.

Compte tenu de l'importance et de la complexité du sujet, le/la postulante est conscient/e que celui-ci ne peut être traité dans l'urgence, et invite le conseil à renvoyer cet objet en commission. Ausis, le/la postulante souhaite que ce postulat débouche sur des mesures concrètes dans le cours de cette législature, sans forcément attendre une réponse dans l'année qui vient.

Quentin TALON, da.



Mesdames, Messieurs,

Je souhaite apporter devant la commission de la cocosi, un postulat que le groupe da. à déposer au conseil communal, et qui je pense, pourrait être une occasion de créer d'un groupe de travail dans le cadre de notre commission, pour apporter des réponses, rapides et pratiques, dans notre commune.

Le non-recours à l'aide sociale joue un rôle important dans les réflexions sur l'efficacité des aides de l'État. Les personnes qui figurent dans la statistique de la pauvreté pourraient, pour une partie d'entre elles, compte tenu de leur situation financière, prétendre à des prestations de l'aide sociale, et pourtant elles ne font pas valoir leur droit.

L'ampleur du problème en Suisse a notamment été illustrée par une étude de la Haute école spécialisée bernoise qui concluait en 2016 au fait que 26,3% des ayants droit à l'aide sociale dans le canton de Berne n'y recouraient pas. Ces résultats s'inscrivent dans la norme des études produites en Suisse et dans les autres pays européens depuis plus de vingt ans : le taux de non-recours à des prestations sociales (subsidés, aide au logement, bourse d'études, prestations complémentaires, subventions publiques, AI, aide sociale, etc.) oscille entre 20 et 50 % suivant les droits sociaux concernés. Il s'agit par ailleurs d'une « économie » gigantesque faite par les collectivités publiques sur le dos des plus pauvres à partir du moment où le non-recours ne relève pas, dans l'immense majorité des cas, d'un choix « rationnel » ou d'un quelconque lien avec la « responsabilité individuelle », mais bien plutôt de multiples facteurs qui sont de la responsabilité de ces mêmes collectivités.

En ce qui concerne l'Agence d'assurance sociale de Montreux, nous avons constaté, après plusieurs plaintes de bénéficiaires, que les locaux étaient difficiles à trouver, éloignés des autres services communaux, et qu'avec des horaires réduits et une affluence croissante, il est difficile d'avoir les renseignements nécessaires. Il est par exemple possible de se voir renvoyer au lendemain après 45 minutes d'attentes car l'heure de la fermeture du bureau est arrivée.

De plus, aucune confidentialité n'est possible dans le bureau exigu de l'agence, sans isolements, où chaque personne peut entendre les demandes des autres.

Il nous paraît dans ces conditions impossible que l'Agence d'assurance sociale de Montreux puisse remplir ses tâches définies dans le RÈGLEMENT 831.15.1 sur les agences d'assurances sociales (RAAS) du 28 janvier 2004, telles que "renseigner et orienter la population", "rechercher des cas d'affiliation obligatoire et de droits à des prestations sociales", "fournir un appui à la population" ou encore "informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités sur les éventuelles lacunes d'informations de la population et sur les éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales ou règlements ou des retards dans l'instruction des dossiers".

Je serai heureuse avec l'aide des membres intéressés par ce manquement dans notre commune, de pouvoir faire des propositions d'améliorations concrètes et réalisables, dans un délai à la mesure des besoins, aux services communales responsables de ces manquements.

Merci de m'avoir écouté.

Association de la Fête Multiculturelle à Vevey

Adresse	Association de la Fête Multiculturelle à Vevey Rue des Marronniers 13A Case postale 86
NP	1800 Vevey 1
Ville	Vevey
Tél.	021 922 37 50
Fax	021 922 37 51
Email	info@baudvevev.com
www.	www.fetemulticulturelle.ch
Nom, prénom	Baud Francis
Titre/fonction	Secrétariat gènèral et Finances
Adresse	Rue des Marronniers 13 A Case postale 184 1800 Vevey 1
Tél.	021 922 37 50
Fax	021 922 37 51
Email	info@baudvevev.com
Mobile	079 541 34 79
Inscription au Registre du Commerce	Non
Forme légale	Association selon CCS art. 60 et suivants
Intitulé	20e Fête annuelle
Objectifs	Rassembler 40 communautés "étrangères" de la Riviera (dont la moitié en provenance de la commune de Montreux) et organisation de 20 spectacles musicaux et de danse multiculturels.
Résumé	La dernière fête a eu lieu en 2019 et n'a pas pu se faire en 2020 et 2021. Nous reprenons le flambeau après trois ans et voulons perpétuer cette fête traditionnelle qui rassemble à chaque fois plus de 10'000 personnes sur trois jours
Public cible / fréquentation	Citoyens de toute la Riviera (80%) du reste du canton (10%) et du reste de la Suisse (10%)-
Lieu	à Vevey, rue des Marronniers 13 - 15 au lieu dit de la Place Robin
Dates prévues et/ou durée	24.06. - 25.06. et 26.06.2022
Autres informations	voir plaquette jointe à la demande
Charges	CHF 89'300
Produits	CHF 89'300
Autres sources/demandes de financement acquises ou en cours	voir plaquette jointe à la demande
demande une subvention de (CHF TTC)	CHF 1'000
Précise que cette subvention si elle est	Participer au paiements des prestataires selon budget
accordée sera affectée pour les objectifs suivants	
Lieu, date	Vevey, 28.04.2022